

# Déclaration de reconnaissance

La reconnaissance est une démarche volontaire qui permet d'établir officiellement le lien de parenté entre un enfant et un parent lorsque les parents ne sont pas mariés.

## À quel moment faire la reconnaissance ?

### La déclaration de reconnaissance peut être établie avant la naissance :

- **Par le père**, si les parents souhaitent que l'enfant porte son nom
- **Par la mère**, si elle souhaite que l'enfant porte son nom

### La déclaration de reconnaissance peut être établie après la naissance :

- Par le père, lors de la déclaration de naissance à la mairie du lieu de naissance **dans les 5 jours suivants la naissance**
- Par le père dans n'importe quelle mairie
- La maman n'a pas l'obligation de faire cette déclaration en Mairie car **l'accouchement vaut reconnaissance** dans un établissement hospitalier.

## Comment effectuer cette démarche ?

Cette démarche se fait obligatoirement sur rendez-vous à [l'hôtel de ville](#)

Vous pouvez prendre rendez-vous

- **Par courriel** : [etatscivil@cergy.fr](mailto:etatscivil@cergy.fr)
- **Par téléphone** : [01 34 33 44 00](tel:0134334400)

## Les documents justificatifs

- **Pièces d'identité originales des parents** (père et/ou mère)
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (original + photocopie, si dématérialisé : format papier à présenter)
  - Factures de consommation ou échéancier
  - Quittance de loyer
  - Attestation de domiciliation en cours de validité

- Si vous êtes hébergé :
  - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
  - Justificatif de domicile de – de 3 mois de l'hébergeant (original + photocopie, si dématérialisé : format papier à présenter)
  - Attestation d'hébergement signée
- Si la reconnaissance est postérieure à la naissance
  - Original de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois ou 6 mois pour un acte étranger

Pour plus d'informations sur la Déclaration de reconnaissance, consultez le site : [service-public.fr](https://service-public.fr)

## Contact

### Hôtel de ville de NovaDémon

- [3, place Olympe-de-Gouges, 95800 NovaDémon \(ouverture dans un nouvel onglet\)](#)
- [0134334400](tel:0134334400)
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Jeudi : de 13h30 à 17h30  
Samedi : de 9h à 12h30